

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 029-1265/15/CC

**■ Candidature de MPM à la mise en place d'un Instrument Territorial Intégré (ITI) au sein du PO FEDER FSE 2014-2020 - Adoption de sa Stratégie Urbaine Intégrée et du plan de financement prévisionnel
DES 15/13719/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 a prévu de soutenir le développement urbain durable par le biais d'une approche urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires, à l'aide d'instruments territoriaux Intégrés (ITI), destinés aux quatre principales agglomérations du territoire régional.

Suite au Comité de suivi interfonds du 22 mai 2015 ayant approuvé les critères de sélection des stratégies urbaines intégrées, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été invitée à candidater au statut d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un ITI fondé sur sa stratégie urbaine intégrée.

A ce titre, MPM sollicite le statut d'organisme intermédiaire au sens de l'article 123-6 du Règlement UE 1303/2013 portant dispositions communes sur les fonds structurels pour 2014-2020 pour la mise en œuvre d'un Investissement Territorial Intégré au titre du développement urbain durable du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020.

La mise en œuvre de l'ITI étant conditionnée à la validation, par l'Autorité de Gestion, de la stratégie urbaine intégrée de MPM, il est proposé d'approuver cette stratégie, qui conformément à l'article 7 du règlement communautaire 1301/2013, prévoit des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent ces zones urbaines.

La validation de l'Autorité de Gestion portant également sur le plan de financement prévisionnel de l'ITI, il est proposé d'approuver ce plan, qui prévoit une enveloppe de crédits FEDER de 11.400.000 euros répartie entre trois Priorités d'Investissement, pour un coût total éligible de 22.800.000 euros.

Le périmètre de l'ITI de MPM est limité à la mobilisation des trois « Priorités d'Investissement » inscrites au PO FEDER FSE 2014-2020 que sont :

- la PI8a « Développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires »

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

- la PI9 « Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, par la mise en œuvre de services sociaux et sanitaires adaptés »
- la PI4e « Développer une offre de mobilité propre et durable »

dont les objectifs dits « spécifiques » sont dédiés aux projets ayant un impact direct sur les quartiers prioritaires.

La stratégie urbaine intégrée décline ainsi la stratégie « emploi » du PO FEDER/FSE, à l'échelle des quartiers prioritaires de notre territoire et contribue, au sein des quartiers prioritaires, aux objectifs spécifiques assignés aux trois Priorités d'Investissement précitées.

Dans le cadre du plan de financement prévisionnel, la répartition de l'enveloppe FEDER de 11.400.000 euros entre les 3 Priorités d'investissements est la suivante :

- 1.060.000 euros sur un coût total de 2.120.000 euros pour la PI8a;
- 5.030.000 euros sur un coût total de 10.060.000 euros pour la PI9a
- 5.310.000 euros sur un coût total de 10.620.000 euros pour la PI 4e

Le contenu de la « stratégie » proposée comprend un diagnostic des quartiers, justifiant le bien-fondé de la stratégie proposée.

Ce diagnostic est basé sur une analyse solide, tant territoriale que démographique, des besoins des quartiers. Cette analyse identifie les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces spécifiques à notre territoire.

Conformément aux recommandations communautaires (guidance du 6/3/2015), cette stratégie vise : d'une part à démontrer son caractère intégré c'est-à-dire qu'elle se décline en actions concourant mutuellement à une amélioration durable des conditions économiques, environnementales, sociales et démographiques de notre territoire urbain. Elle cible le renforcement de l'accès à l'emploi en soutenant l'insertion économique, la mobilité, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté et les discriminations ; le développement économique au service de l'emploi et la recherche d'une plus grande cohésion sociale et territoriale ; d'autre part à mettre très clairement en évidence son lien avec les trois objectifs spécifiques. pour que chaque territoire, s'insère dans une dynamique commune à l'ensemble de la métropole en améliorant les conditions de vie au quotidien de ces habitants (habitat, transport durable, équipements sociaux, services et espaces publics...

La stratégie urbaine intégrée de MPM proposée est cohérente avec les enjeux de développement de la stratégie régionale concernant notre territoire, et les enjeux développés dans le cadre du contrat de ville de MPM. Elle repose sur un objectif central de lutte contre le chômage en développant l'emploi et l'employabilité des habitants tout en recherchant une plus grande cohésion sociale et territoriale dans la nouvelle géographie des quartiers prioritaires. Elle s'appuie sur un plan de financement prévisionnel permettant de répondre à cet objectif central.

En conséquence, la stratégie urbaine intégrée de MPM et son plan de financement prévisionnel ci-annexés, sont soumis à votre approbation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes (RPDC) relatives au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen (FSE), au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).
- Le courrier du 15 juillet 2015 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité de gestion, invitant MPM à candidater au statut d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un ITI fondé sur sa stratégie urbaine intégrée.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté urbaine a une expérience en matière de gestion des fonds européens qu'il y a lieu de valoriser, de poursuivre et d'amplifier ;
- Que la Communauté urbaine souhaite dès lors candidater au titre d'organisme intermédiaire de l'ITI au sein du PO FEDER FSE 2014-2020
- Que le rôle de la Communauté urbaine est important pour les acteurs de son territoire non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance même des bénéficiaires ultimes, très souvent issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre d'organisme intermédiaire de l'ITI.

Article 2 :

Sont approuvés la stratégie urbaine intégrée de Marseille Provence Métropole et le plan de financement prévisionnel ci-annexés.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 029-1265/15/CC

Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015